



Mairie de Mons &lt;revisionplu.mons30@gmail.com&gt;

**A l'attention de Mr.Bernard Dalverny- Révision du PLU**

2 messages

**Anne Kraatz** <annekraatz@gmail.com>

14 octobre 2020 à 19:27

À : revisionPLU.mons30@gmail.com

Monsieur,

Nous habitons à Mons depuis l'année 2000 lorsque nous avons acheté une magnanerie ancienne très typique à l'abandon et que nous l'avons entièrement transformée en résidence secondaire. Nous sommes concernés par le projet de révision du PLU de Mons et nous nous demandons si la Mairie vous a fait parvenir une pétition signée par 18 habitants, nos voisins, concernant le projet d'un de nos voisins du coeur du village de transformer le jardin de sa propriété en lieu festif permanent avec les nuisances sonores, la monopolisation des places de parking et les dangers de pénétration visuelle et ou intrusion physique sur les terrains avoisinants sans protection.

Bien que le PADD ainsi que le PLU de Mons soient formels sur le plan de l'obligation d'éviter et de prévenir de telles nuisances dans le coeur du village, pour préserver la tranquillité des habitants de cette zone la plus densément peuplée de Mons, aucune disposition ne semble avoir été prise pour empêcher ces événements de se tenir dans des structures semi-permanentes installées sur la pelouse du voisin en question. Le résultat de la première prestation commerciale de ce propriétaire a été absolument désastreux pour le voisinage avec un taux de décibels extrêmement élevé produit par une installation musicale extérieure Techno avec DJ, et a accueilli sans aucune précaution sanitaire un nombre de personnes élevé dont les billets d'entrée étaient vérifiés par un service d'ordre. Le bruit était tel qu'il a donné lieu à plusieurs plaintes des voisins, suivies des 18 signatures sur la pétition confirmée par un certain nombre d'attestation sur l'honneur, tous documents fournis au Maire de Mons et dont vous avez déjà peut-être pris connaissance.

Nous et nos voisins pensons qu'il n'y a pas lieu d'établir un autre lieu festif à Mons étant donné qu'il en existe déjà un, le café, qui serait donc situé à moins de cent mètres de cet autre lieu. Les nuisances sonores pourraient être telles qu'elles empêcheraient les habitants du voisinage de profiter de leur jardin ou de leur terrasse pendant les beaux jours et les forceraient à rester à l'intérieur (exactement ce qui est arrivé lors de la première 'pool Party' qui n'a semble-t-il, bénéficié d'aucune autorisation ni de la mairie ni d'un quelconque organisme commercial).

La lutte contre les nuisances sonores et autres dans les sections de population dense est activement promue par les pouvoirs publics pour empêcher les conflits et l'engorgement des tribunaux. Nous pensions donc faire oeuvre utile en portant à votre attention cette récrimination et cette possibilité d'inclure dans le nouveau PLU une interdiction permanente de la tenue de ce genre d'événements qui ne crée aucun emploi mais au contraire exacerbe les animosités entre voisins.

Merci de votre considération.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme. Dieter et Anne Kraatz  
8 rue Vieille Cité  
Mons 30340  
52 Blvd. Pasteur